

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE  
DU 23 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqué, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Adeline RUFFIGNAC, Thierry VALLERY, Gwenaëlle FASSEU, Christine BILLARD, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Gwenaëlle MORISSEAU, Benoît MARIÉ, Kristiane COTTIN, Thierry BRIAND, Christian BONNICHON.

Absente excusée :

Marina BONHOMME a donné pouvoir à Gwenaëlle MORISSEAU,

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents : 14*

*Votants : 15*

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Gwenaëlle FASSEU.

---

Arrivée de Mme Christine BILLARD à 20h41.

Arrivée de Mme Adeline RUFFIGNAC à 21h08.

Le maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour qui portera sur

- La comptabilité : décision modificative n°1.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés.

**1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2022 :**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022.

**2/ RESTAURATION SCOLAIRE : REGLEMENT INTERIEUR :**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de modifier le 3<sup>ème</sup> paragraphe « en cas de maladie » du règlement intérieur de la restauration scolaire d'Aufferville :

« L'absence pour maladie et/ou de départ de l'élève avant le repas ne sera pas facturé uniquement sur présentation d'un justificatif (certificat médical) dans le délai d'une semaine »  
En raison des règles sanitaires et d'hygiène, les repas ne seront pas remis aux parents.

« En cas de positivité à la COVID 19, la famille devra en informer le secrétariat de mairie de préférence par mail : [mairie.aufferville@laposte.net](mailto:mairie.aufferville@laposte.net), dans les 24h00 du test positif et en fonction du protocole sanitaire en vigueur. Le secrétariat annulera les repas durant la période

d'isolement uniquement sur présentation de la déclaration d'isolement de la CPAM ou du résultat du test. »

« En cas de grève ou d'absence de l'enseignant, les repas devront être annulés par la famille par mail : [mairie.aufferville@laposte.net](mailto:mairie.aufferville@laposte.net) avant 9h00 le jour J. Tout repas non annulé le jour même avant 9h00 sera facturé. »

Les modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire seront transmises par courrier aux élèves fréquentant ce service.

### 3/ LOGEMENT :

Lors de la réunion du 24 juin dernier, ce point a été ajourné en raison d'un manque d'éléments.

Mesdames Nathalie TOUZET, Gwenaëlle MORISSEAU et Monsieur Patrice GARNIER étaient en charge de se renseigner sur les différents points manquants :

- Estimation du loyer ;
- Le tarif de conciergerie ;
- La réalisation des diagnostics.

Nathalie TOUZET informe l'assemblée qu'elle a prospecté une agence immobilière qu'il lui a été communiqué une fourchette du loyer en prenant compte la superficie et l'aménagement de celui-ci qui entre 580€ et 700€ sans les charges.

Elle a également effectué des recherches pour un service de conciergerie, la commune est située hors secteur d'intervention.

Gwenaëlle MORISSEAU précise qu'une même réponse lui a été formulée pour le service de conciergerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 1 voix pour la mise en location et 13 voix pour la mise en gîte du logement communal.

Les modalités de location seront établies en bureau municipal puis validées à la prochaine réunion de conseil municipal pour une mise en service début 2023.

### 4/TAXE D'AMENAGEMENT - TAUX:

Le maire informe l'assemblée de l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des Finances publique de la liquidation de la taxe d'aménagement, ce texte prévoit également de fixer ou modifier le taux de la taxe d'aménagement et des exonérations facultatives avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022 période de transition.

Avant ce changement, le taux était fixé pour 3 ans et devait être adopté avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de maintenir le taux de la taxe d'aménagement sans exonérations facultatives.

## 5/ DESIGNATION D'UN REFERENT INCENDIE ET SECOURS

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal.

Le correspondant est désigné à compter de l'entrée en vigueur du décret, c'est-à-dire au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2022, pour la durée du mandat soit 2020 – 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à une abstention et quatorze voix pour de désigner Bruno MOULIÉ correspondant incendie et secours.

Le conseil municipal autorise Thierry Briand à signer la présente délibération et l'arrêté municipal de désignation.

## 6/ ECOLE PROJET DE SORTIE SCOLAIRE 2023

Le maire rappelle que chaque année depuis plusieurs années, les élèves de la classe des CM2 partent en voyage scolaire avec nuitées.

Pour l'année 2023, l'enseignante souhaite reconduire cette sortie scolaire avec un programme différent, partir avec deux classes CM1 et CM2 ce qui représente 43 élèves pour l'année 2023.

Le projet pédagogique se présente avec deux nuitées au lieu de trois nuitées auparavant et avec un programme identique de 6 activités par élève, pour un coût total de 210€

Ce projet permet d'avoir un coût du transport moins onéreux et de répartir le coût sur deux années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de maintenir le voyage scolaire uniquement pour la classe des CM2 afin

- de maintenir un voyage qui marque la fin de l'école primaire pour les CM2,
- et de conserver un voyage de 4 jours et 3 nuitées.

## 7/ COMPTABILITE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents et représentés d'accepter les mouvements de crédits suivants :

- Dépense : 2152 Installations de voirie : - 25 000€
- Dépense : 2152 Installation de voirie : - 6 000€
- Dépense : 231 Immobilisations corporelles en cours : + 25 000€
- Dépense : 203 Frais études, recherche et développement et frais d'insertion : + 6000€

## 8/COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le maire donne à l'assemblée les informations suivantes :

Projet Eolien FAY LES NEMOURS : le mât de contrôle a été démonté mais aucune information complémentaire.

Travaux de voirie :

- Une consultation a été lancée pour le plateau surélevé du cimetière et les devis sont en attente afin de valider définitivement le projet.
- Réfection de la couche de roulement sur la D403 entre Aufferville et les 4 routes de Puiseaux par le conseil départemental, ainsi que la reprise de chaussée dans la zone 70 en sortie du bourg.
- Réhabilitation de la rue Grande (couche de roulement et caniveaux défectueux) depuis l'église jusqu'au cimetière par le conseil départemental.
- Etude et demande de devis pour la remise en état de la Rue de l'Eglise et Rue des Canes.

Commande de fioul groupée : une prospection de cinq fournisseurs de fioul de qualité supérieure est actuellement en cours.

Groupama : Rencontre avec le nouveau conseiller et reprise des dossiers assurance.

Diagnostic Église et Presbytère : En cours et en attente de réception.

Mur du presbytère : Détérioration et vétusté, en attente d'une étude pour sa remise en état. (Mur mitoyen avec la voisine).

Drapeau de commémoration : en attente de devis pour le renouvellement d'un devenu trop usagé.

Gendarmerie nationale réunion de sécurité des maires le vendredi 06 octobre prochain. La commune sera représentée par Thierry Vallery , conseiller municipal et membre de la commission sécurité.

Rentrée scolaire : elle s'est bien déroulée malgré des classes chargées en raison de la fermeture révisable annoncée fin juin par l'inspection académique. Un comptage a eu lieu en présence de Mme PICOT Inspectrice qui a permis de confirmer le nombre d'élèves scolarisés sur le RPI et pour lequel une réouverture de classe à l'école de Bougigny a été validée lors de la commission départementale.

Restauration scolaire : le 3<sup>ème</sup> poste de surveillante de cantine est pourvu, suite à la parution de l'offre d'emploi en juillet dernier. Le fonctionnement est toujours de 3 services avec maintien des distanciations.

Problèmes d'incivilités :

- Aboiement de chiens, avec plaintes et informations des propriétaires.
- Stationnement anarchique des VL avec non-respect du code de la route et du PLU.

Borne de recharge électrique : une demande d'installation a été formulée, à laquelle le conseil municipal va étudier les faisabilités.

Cérémonie des vœux du maire le dimanche 22 janvier 2023 sous réserve des conditions sanitaires.

CCAS : le repas annuel aura lieu le dimanche 5 février 2023.

Aménagement du carrefour des routes D 403 et D 52 : l'achat de la grange a été validé le 05 septembre dernier par acte notarié. Le plan d'aménagement du carrefour est en cours et en attente de validation par l'ARD.

Balade du Goût : le samedi 15 octobre à partir de 14h00 et le dimanche 16 octobre à partir de 11h00.

Le maire fait un tour de table des conseillers municipaux :

Patrice Garnier :

- Inauguration de la déchetterie de Château-Landon prévue au mois de juin a été décalée au mercredi 21 septembre
- SMETOM : une réunion est prévue le 04 octobre prochain.
- Participera à la journée de présentation des armées en tant que correspondant qui se tiendra le samedi 08 octobre 2022.
- Horloge mairie, projet 2023.

Christian Bonnichon :

- informe que le Syndicat des pompes funèbres a réceptionné le nouveau véhicule électrique Mercedes au mois de juillet et que l'ancien a été vendu 21 000€.

Nathalie Touzet :

- Le SMEP a organisé plusieurs réunions pour les nouvelles communes entrantes au sein du SMEP ainsi que des réunions techniques auxquelles que certaines communes sont conviées.

Thierry Vallery et Vincent Morisseau :

- donnent le compte rendu de SIAEP et informent de la présentation du remplaçant de Monsieur Fabrice LECLOU suite à son décès.

Christine Billard :

- l'Auffervillois se termine et la parution devrait avoir lieu prochainement.

L'ordre du jour est épuisé à 00h 17.

Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville

